



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 9 octobre 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 3 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 25 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 25

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Jean-Michel DULER ; Dany JMMES ;

CAGD

Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ;

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU ;

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Jean-François MONET ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_065

Demande de subvention pour la mise en place du camion Sitcom Contact avec Investissement et Personnel dédié

Monsieur le Vice-Président Alain Perret rappelle à l'assemblée que la sensibilisation et la prévention des déchets constituent des axes de travail majeurs favorisant la réduction et le tri des déchets à la source. Pour répondre à ces enjeux, le Sitcom a voté un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour, dans le temps, tendre vers les objectifs de réduction des déchets tel qu'ils ont pu être définis via le PRPGD.



Tout en restant cohérent au PLPDMA, le Sitcom a voté le PASTEC « Transition vers une Economie Circulaire » pour la période 2023-2026. Ce programme comporte 24 actions visant à accompagner les différents acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, citoyens) vers l'économie circulaire et les sensibiliser aux enjeux de la production de déchets.

Le Sitcom a mis en place un nouvel outil permettant la sensibilisation et la prévention des déchets à tous les habitants de son territoire au travers 2 grandes politiques : faciliter l'accès à l'information relative aux déchets et sensibiliser tous les publics à l'enjeu du tri à la source des déchets.

Cette action est assurée par un véhicule type camion événementiel qui vient à la rencontre du public sur l'ensemble des communes de son territoire de collecte. Sa présence sur les marchés, foires, manifestations en lien avec l'environnement, salons, forums, animations estivales permet de toucher un très large public tant familial qu'avisé.

Le Sitcom Contact assure ses missions au travers la distribution gratuite d'équipements de tri à la source (sac de tri, composteurs...), d'une communication sur les consignes de tri auprès de habitants ainsi que par l'accompagnement des usagers en relayant leurs interrogations vers les services compétents du Sitcom.

Afin de garantir la cohérence et la régularité de cette démarche, une ressource humaine dédiée est mobilisée, ayant pour rôle d'assurer la présence du camion sur les événements, d'animer les actions de sensibilisation, de répondre aux questions du public et d'assurer le lien avec les partenaires locaux (collectivités, associations, établissements scolaires, organisateurs de manifestations).

Couvrant l'entièreté des usagers du Sitcom pour les territoires de Pays Landes Nature Côte d'Argent et Pays Adour Landes Océanes, cette opération a un impact territorial important car il y a nécessairement un rapprochement entre le syndicat des déchets et les usagers. Les services du Sitcom (ses missions, son rôle, ses conseils, les consignes de tri, les solutions proposées, la sensibilisation) créent une proximité avec les usagers et facilitera le dialogue, l'accès à l'information et la compréhension de l'enjeu de la réduction et du tri des déchets.

Les dépenses relatives à ce projet comprennent l'acquisition d'un véhicule événementiel d'un montant de 39 000 € HT de sa ressource humaine dédiée chargée complétée par ses frais annexes.

Compte tenu de la répartition de la population (base INSEE au 01/1/2024), du soutien de la région dans le cadre d'un appel à projet en 2024, il en ressort les plans de financements suivants :

Répartition :

DEPENSES REELLES HT	GLOBAL	Dossier FEADER Pays ALO (90,21%)	Dossier FEADER Pays LNCA (9,79%)
Achat camion d'occasion aménagé	39 000,00 €	35 181,90 €	3 818,10 €
Frais de personnel (1 ETP brut chargé 2 ans oct 24 à oct 26)	50 647,92 €	45 689,49 €	4 958,43 €
Coûts indirects (frais de structure) 15%	7 597,19 €	6 853,42 €	743,76 €
Défraiements 4%	2 025,92 €	1 827,58 €	198,34 €
TOTAUX	99 271,02 €	89 552,39 €	9 718,63 €

RECETTES	GLOBAL	%	Dossier FEADER Pays ALO	Dossier FEADER Pays LNCA
FEADER GAL PAYS ALO	50 000,00 €	50%	50 000,00 €	
FEADER GAL PAYS LNCA	7 618,68 €	8%		7 618,68 €
Région NA	13 650,00 €	14%	12 313,67 €	1 336,34 €
Autofinancement	28 002,35 €	28%	27 238,73 €	763,62 €
TOTAL GENERAL	99 271,02 €	100%	89 552,39 €	9 718,63 €



Plan de financement FEADER Pays ALO :

DEPENSES REELLES HT	Dossier FEADER Pays ALO (90,21%)	RECETTES	Dossier FEADER Pays ALO	%
Achat camion d'occasion aménagé	35 181,90 €	FEADER GAL PAYS ALO	50 000,00 €	56%
Frais de personnel (1 ETP brut chargé 2 ans oct 24 à oct 26)	45 689,49 €	Région NA	12 313,67 €	14%
Coûts indirects (frais de structure) 15%	6 853,42 €	Autofinancement	27 238,73 €	30%
Défraiements 4%	1 827,58 €	TOTAL GENERAL	89 552,39 €	100%
TOTAUX	89 552,39 €			

Plan de financement dossier FEADER Pays LNCA :

DEPENSES REELLES HT	Dossier FEADER Pays LNCA (9,79%)	RECETTES	Dossier FEADER Pays LNCA	%
Achat camion d'occasion aménagé	3 818,10 €	FEADER GAL PAYS LNCA	7 618,68 €	78%
Frais de personnel (1 ETP brut chargé 2 ans oct 24 à oct 26)	4 958,43 €	Région NA	1 336,34 €	14%
Coûts indirects (frais de structure) 15%	743,76 €	Autofinancement	763,62 €	8%
Défraiements 4%	198,34 €	TOTAL GENERAL	9 718,63 €	100%
TOTAUX	9 718,63 €			

Monsieur le Vice-Président précise que les montants sont susceptibles d'être ajustés en fonction des dépenses réelles et des subventions perçues.

Le Sitcom, bénéficiaire, s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

Le Comité syndical ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

VU l'arrêté attributif n° 43151320 de la Région Nouvelle-Aquitaine

Considérant l'intérêt du Sitcom d'assurer la prévention et la sensibilisation de tous les publics de son territoire au tri et à l'enjeu de la production de déchets

Considérant les modalités de candidature aux fonds européens Leader

Considérant que le projet est étendu sur 4 EPCI : Côte Landes Nature, MACS, Pays Orthe et Arrigans et Seignanx et que la proratisation est basée sur le nombre d'habitants au 01/01/2024 (base INSEE).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet et les plans de financement ci-dessus

Autorise le Président à solliciter les subventions mentionnées

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour assurer la bonne finalité de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 040-254001977-20251009-DEL_2025_065-DE



PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 9 octobre 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

